

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 13 mars 2012 à 19 h  
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,  
bureau 201**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Anie SAMSON, Maire d'arrondissement  
Madame Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Monsieur Frank VENNERI, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Madame Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Monsieur Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement  
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et du développement social  
Monsieur Michel LAFLAMME, Directeur des travaux publics  
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Madame Brigitte BEAUDREULT, Chef de division Ressources humaines  
M<sup>e</sup> Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens / communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Monsieur Régis MIGNAULT, Commandant PDQ 31

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

---

**CA12 14 0034**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN  
Mary DEROS, Frank VENNERI, Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA12 14 0035**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le  
7 février 2012, à 19 h.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI  
Mary DEROS

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

#### CA12 14 0036

#### Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 23 février 2012, à 11 h 30.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 23 février à 11 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

#### 10.06 - Période de questions du public

À 19 h 06, le maire de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Claire Maltais	Compteurs intelligents
Hélène Keyser	Compteurs intelligents
Pierre Lepage	Compteurs intelligents
Christiane Piedimonte	Vignettes
Anny Allary	Cuisines et vie collective sur St-Roch
Rémi Haf	Bilan du carnaval d'hiver
Vincent Bruzzese	Stationnement
Gilles Léveillé	Sécurité circulation automobile

---

À 19 h 46, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

---

Camil Gaston Breton

---

Dérogations – éthique – taxation

---

À 20 h, la conseillère Mary Deros reprend son siège.

---

À 20 h15,

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre au dernier citoyen de s'exprimer.

Adopté à l'unanimité.

---

Marie-Michèle Poisson

Compteurs intelligents

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 20 h 25.

---

#### **10.07 - Période de questions des membres du conseil**

À 20 h 25, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

#### **10.08 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement**

La conseillère Mary Deros annonce que la parade de la Saint-Patrick aura lieu le dimanche 18 mars 2012 et qu'une parade pour la Fête de l'indépendance de la Grèce aura lieu sur la rue Jean-Talon le 25 mars 2012.

Le maire d'arrondissement dépose des résolutions provenant de divers arrondissements et une pétition de la part d'une citoyenne.

---

#### **CA12 14 0037**

#### **Proclamation de la Semaine internationale de la femme, du 4 au 10 mars 2012 et de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2012.**

CONSIDÉRANT l'apport énorme des femmes tant au niveau économique que social, dans le monde du travail et dans la société en général;

CONSIDÉRANT l'influence et le rôle crucial joués par les femmes dans la quête de la justice sociale sur la scène locale, régionale, nationale et internationale;

CONSIDÉRANT l'importance d'être davantage solidaires dans nos actions pour dénoncer le mépris des droits fondamentaux des femmes et pour remplacer la culture de violence par une culture de paix à l'échelle internationale;

CONSIDÉRANT la triste réalité de millions de femmes et de filles autour du monde qui vivent également sous la menace quotidienne de la guerre, du terrorisme et des abus de leurs droits fondamentaux;

CONSIDÉRANT que le 8 mars, chaque année, des millions de femmes et d'hommes soulignent partout dans le monde la Journée internationale de la femme;

CONSIDÉRANT que le thème officiel de cette journée, pour l'année 2012, est « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels » est l'occasion idéale de dresser le bilan des progrès accomplis en vue de promouvoir l'égalité des femmes, d'identifier les difficultés qu'elles doivent surmonter dans la société, de se pencher sur les moyens à prendre pour améliorer leurs conditions de vie, et bien entendu, de célébrer les gains;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frank VENNARI, Elsie LEFEBVRE, Frantz BENJAMIN

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament :

la semaine du 4 au 10 mars 2012 Semaine internationale de la femme;  
le 8 mars 2012 Journée internationale de la femme;

et encouragent toute la population à promouvoir et favoriser l'autonomie et l'égalité des femmes.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

#### **CA12 14 0038**

##### **Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 2012 et de la Semaine d'action contre le racisme, du 19 au 25 mars 2012.**

ATTENDU QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, afin de commémorer ce jour de 1960 où, à Sharpeville en Afrique du Sud, la police a ouvert le feu et tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid;

ATTENDU QUE depuis 1966, l'Assemblée générale a proclamé le 21 mars journée internationale et a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale;

ATTENDU QUE la semaine du 19 au 25 mars 2012 a été décrétée Semaine d'actions contre le racisme sous le thème « L'Entreprise ouverte à la diversité », et que cette semaine sera dédiée à la diversité ethnoculturelle, l'attraction et l'intégration des communautés culturelles sur le marché de l'emploi au Québec, et mettra l'accent sur l'intégration des jeunes issus de ces minorités dans les entreprises;

ATTENDU QUE nous croyons fermement que chaque résident et résidente a le droit de réaliser son potentiel, peu importe sa race, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité, de respect et de paix;

ATTENDU QUE l'élimination du racisme et de la discrimination raciale peut être obtenue par la compréhension et le respect de la dignité de tous et toutes et constitue la responsabilité sociale et morale de chaque personne;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frank VENNERI, Elsie LEFEBVRE, Frantz BENJAMIN

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament la semaine du 19 au 25 mars 2012, Semaine d'actions contre le racisme et la journée du 21 mars 2012 comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

#### **CA12 14 0039**

##### **Proclamation de la Journée nationale des cuisines collectives, le 26 mars 2012.**

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de 1400 groupes de cuisines collectives répartis aux quatre coins de la province;

CONSIDÉRANT que ce vaste mouvement de solidarité touche 37 000 québécoises et québécois qui travaillent quotidiennement à favoriser le pouvoir citoyens et à faire la promotion de la saine alimentation;

CONSIDÉRANT que depuis 1995, le nombre de groupes de cuisine collective a connu une forte croissance, ils sont passés de 500 à 1400, une augmentation de 280 %;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives sont accessibles à toute personne ayant le souci d'une saine alimentation et d'une meilleure qualité de vie;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, les cuisines collectives offrent plus que de bons repas car elles permettent à ses participants de rompre leurs isolement, de se construire un réseau d'entraide, de viser l'autonomie et la prise en charge, d'acquérir des connaissances et d'expérimenter de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT que depuis maintenant 14 ans, la Journée nationale des cuisines collectives est célébrée le 26 mars de chaque année par le Regroupement des cuisines collectives du Québec, dont le thème cette année est « Cuisiner : Un savoir rassembleur »;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frank VENNERI, Elsie LEFEBVRE, Frantz BENJAMIN

et résolu :

que nous, les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclamons officiellement la journée du 26 mars 2012, Journée nationale des cuisines collectives et exhortons nos concitoyennes et concitoyens de l'arrondissement à prendre conscience que l'alimentation est un droit et son accès reflète le bien-être de la communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

#### **CA12 14 0040**

##### **Proclamation de l'événement « Une heure pour la terre », le 31 mars 2012, de 20 h 30 à 21 h 30.**

ATTENDU que le 31 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2012 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU que cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU qu'en 2010, plus de 4 000 villes réparties dans 88 pays, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frank VENNERI, Elsie LEFEBVRE, Frantz BENJAMIN

et résolu :

- de confirmer la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à l'événement « Une heure pour la Terre 2012 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le 31 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30;
- d'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;
- d'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en confirmant leur participation respective à l'événement.

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

**CA12 14 0041****Adoption d'une résolution intitulée « Reconnaissance de la culture comme 4<sup>e</sup> pilier du développement durable. »**

Attendu que la Ville de Montréal a tenu le Sommet de Montréal en 2002 qui reconnaissait « Montréal une métropole de création et d'innovation ouverte sur le monde »;

Attendu que la Ville de Montréal était présente lors du quatrième Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale de Porto Alegre qui se tenait à Barcelone en 2002 et qui a donné naissance à l'Agenda 21 de la culture inspiré de l'Agenda 21 du Sommet de la Terre de Rio de 1992;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté l'Agenda 21 de la culture en juin 2005;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Politique de développement culturel - Montréal métropole culturelle en août 2005 et s'engageait ainsi à « faire de la culture une dimension clé de ses politiques urbaines. Elle contribuera également aux travaux de suivi et de mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture, tant à l'échelle locale que dans le cadre de ses relations internationales. »;

Attendu que le maire de Montréal est vice-président du bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et que la Ville de Montréal est présidente de sa section Amérique du Nord;

Attendu que la Commission Culture de CGLU veille à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture et que la Ville de Montréal en est l'un des membres fondateurs et aussi vice-présidente depuis novembre 2010;

Attendu que les partenaires (le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Culture Montréal et la Ville) du Plan 2007-2017 - Montréal métropole culturelle se sont engagés à « participer à la promotion et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture au sein de la Commission Culture de CGLU »;

Attendu que le gouvernement du Québec a lancé en 2011 une démarche importante de consultation pour se doter d'un Agenda 21 de la culture pour le Québec, une première pour une nation, et que cet agenda aura un impact sur l'ensemble de ces ministères, agences et partenaires dont les villes;

Attendu que le Bureau exécutif de CGLU a reconnu par l'adoption d'une déclaration la culture comme quatrième pilier du développement durable en novembre 2010 en appui aux travaux réalisés, notamment, par la Commission Culture, l'UNESCO et par le Sommet mondial sur le développement durable;

Attendu que cette déclaration internationale reconnaît que la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental ne peuvent à eux seuls refléter toutes les dimensions de nos sociétés mondialisées;

Attendu que cette déclaration internationale affirme que la culture, dans toute sa diversité, est nécessaire pour trouver les réponses aux défis se posant à l'humanité actuellement;

Attendu que cette déclaration internationale se décline en deux aspects :

- le développement du secteur culturel en soi;
- la garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques;

Attendu que la Ville élabore actuellement un Plan de développement urbain qui dessinera l'avenir de Montréal;

Attendu que la Ville procède actuellement à une réflexion participative sur les Quartiers culturels en concertation avec les arrondissements, organismes et partenaires;

Attendu que la perspective culturelle est incluse dans de la plupart des politiques publiques de la Ville dont le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 ainsi que dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui vise à mettre le développement durable au cœur du fonctionnement de l'administration municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a été interpellée par le Secrétariat Mondial de CGLU pour que cette position politique soit diffusée le plus largement possible d'ici au Sommet de la Terre de Rio + 20 (Conférence mondiale des Nations unies sur le développement durable) qui se déroulera en juin 2012;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2011 par sa résolution CE11 1963;

Vu la recommandation du conseil d'agglomération en date du 26 janvier 2012 par sa résolution CG12 0021;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frank VENNARI, Elsie LEFEBVRE, Frantz BENJAMIN

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension contribue à reconnaître la culture comme le quatrième pilier du développement durable;

Adopté à l'unanimité.

15.05

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA12 14 0042

**Octroyer un contrat à la firme Location Robert et Fils inc., étant le seul soumissionnaire et ayant présenté une soumissionnaire conforme, pour la location de trois (3) tracteurs trottoir 4x4 articulés sur roues 2012 avec entretien pour une période de 11 mois, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 94 854,38 \$ incluant les taxes. Appel d'offres sur invitation VEH-12-01 (1 soumissionnaire).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à la firme Location Robert et Fils inc, étant le seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, au montant de 94 854, 38 \$, taxes incluses, pour la location de trois (3) tracteurs trottoir 4x4 articulé sur roues, année 2012 suite à l'appel d'offres sur invitation VEH-12-01.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1122955006

---

#### CA12 14 0043

**Ratifier le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des loisirs du parc, pour une durée de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour l'exploitation du complexe William-Hingston (volets accueil, surveillance et entretien sanitaire) et octroyer une somme de 324 504 \$ annuellement pour chacune des trois années en y ajoutant les taxes applicables.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. de ratifier le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des loisirs du parc, pour une durée de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour l'exploitation du complexe

William-Hingston (volets accueil, surveillance et entretien sanitaire) et octroyer une somme de 324 504 \$ annuellement pour chacune des trois années en y ajoutant les taxes applicables.

2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer pour et au nom de la Ville de Montréal le projet de convention.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1124951002

---

#### CA12 14 0044

**Autoriser la signature de projets de convention entre la Ville de Montréal et les 16 organismes suivants : Cuisines et vie collectives Saint-Roch, Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., Vivre Saint-Michel en santé, Conseil communautaire Solidarités Villeray, Projet Ado communautaire en travail de rue, Organisation des jeunes de Parc-Extension, Maison des jeunes Par la Grand'porte, Relais des jeunes familles, Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension, Maison d'Haïti, Héberjeune de Parc-Extension, Habitations terrasse Saint-Michel, Les Monarques de Montréal, Centre haïtien d'animation et d'interventions sociales, Créations Etc., Maison de quartier Villeray, pour 2012, qui s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville-MESS et octroyer une contribution financière totale de 538 774 \$ à cette fin.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, les projets de convention à intervenir entre la Ville et les seize (16) organismes de l'arrondissement dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;
2. d'octroyer une contribution financière totale de 538 774 \$ qui s'inscrit dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville-MESS, pour une durée d'un an, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2012, dont, ainsi qu'il suit :

18 000 \$	à Cuisines et vie collectives Saint-Roch
20 500 \$	à Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc.
6 625 \$	à Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc.
15 000 \$	à Vivre Saint-Michel en santé
4 000 \$	à Vivre Saint-Michel en santé
19 313 \$	à Conseil communautaire Solidarités Villeray
31 000 \$	à Projet Ado communautaire en travail de rue
35 000 \$	à Projet Ado communautaire en travail de rue
12 700 \$	à Projet Ado communautaire en travail de rue
36 000 \$	à Organisation des jeunes de Parc-Extension
33 000 \$	à Maison des jeunes Par la Grand'Porte
15 000 \$	à Relais des jeunes familles
35 000 \$	à Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension
16 000 \$	à Maison d'Haïti
30 285 \$	à Maison d'Haïti
34 120 \$	à Maison d'Haïti
13 500 \$	à Héberjeune de Parc-Extension
36 231 \$	à Habitations Terrasse Saint-Michel
10 000 \$	à Les Monarques de Montréal
35 000 \$	à Centre haïtien d'animation et d'interventions sociales
37 500 \$	à Créations Etc.
20 000 \$	à Maison de quartier Villeray
25 000 \$	à Vivre Saint-Michel en santé

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1123356003

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA12 14 0045**

**Accepter l'offre de service de la Ville centre et mandater la Division de la planification et du développement du réseau des bibliothèques, de la Direction associée - Bibliothèques, pour réaliser la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service et autoriser le lancement du ou des appels d'offres dans le but de conclure toutes les ententes à cette fin.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

d'autoriser madame Isabel Assunçao à accepter l'offre de service de la Ville centre et de mandater la Division de la planification et du développement du réseau des bibliothèques, de la Direction associée - Bibliothèques, pour réaliser la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID et autoriser le lancement du ou des appels d'offres dans le but de conclure toutes les ententes pour ce faire.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1124578001

---

#### **CA12 14 0046**

**Autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage, par l'intermédiaire de la firme « Les Encans Ritchie Bros (Canada) Itée », lors de l'encan prévu les 21 et 22 mars 2012 et désigner Monsieur Michel Jobin, chef de division voirie, comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété pour ces appareils.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. d'autoriser la vente, à juste prix, d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage par l'entremise de la firme « Les Encans Ritchie Bros (Canada) Itée » lors de l'encan prévu les 21 et 22 mars 2012;
2. de désigner monsieur Michel Jobin, chef de division voirie, comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété de ces appareils.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1122955002

---

**CA12 14 0047**

**Autoriser la disposition d'équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) en vertu de l'entente portant le numéro 557215 conclue entre la Ville et l'organisme.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

d'autoriser la disposition d'équipements informatiques désuets ou en fin de vie utile à l'Organisme pour les écoles du Québec (OPEQ) qui s'engage à les remettre à neuf et à les redistribuer ou à les éliminer en respectant les lois environnementales.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1123121003

---

**CA12 14 0048**

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2012, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2012, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1121309002

---

**CA12 14 0049**

**Autoriser une dépense de 147 708,61 \$, incluant les taxes, à la firme Exprolink inc. (7007680 Canada inc.), pour l'achat de deux voiturettes aspiratrices, modèle Madvac LR-50, année 2012, en conformité avec l'entente-cadre corporative pour la fourniture de voiturettes aspiratrices 237335 (CM08 0009).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 147 708,61 \$, incluant les taxes, à la firme Exprolink inc. (7007680 Canada inc.), pour l'achat de deux voiturettes aspiratrices, modèle Madvac LR-50, année 2012, en conformité avec l'entente-cadre corporative pour la fourniture de voiturettes aspiratrices 237335 (CM08 0009);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1122955001

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA12 14 0050**

**Autoriser une dépense de 56 830,30 \$, incluant les taxes, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), pour l'achat de deux camionnettes de marque Dodge, modèle Ram 1500 aménagées, année 2012, en conformité avec l'entente-cadre corporative pour la fourniture sur demande de divers véhicules 706439 (CG12 0013).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 56 830,30 \$, incluant les taxes, à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), pour l'achat de deux camionnettes de marque Dodge, modèle Ram 1500 aménagées, année 2012, en conformité avec l'entente-cadre corporative pour la fourniture sur demande de divers véhicules 706439 (CG12 0013);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1122955003

---

#### **CA12 14 0051**

**Autoriser une dépense de 125 975,81 \$, incluant les taxes, à la firme Accessoires Outillage limitée pour la location d'un balai de rue avec entretien pour une période de 8 mois par année pendant deux ans, conformément à l'appel d'offres public 12-11976.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 125 975,81 \$, incluant les taxes, à la firme Accessoires Outillage limitée pour la location d'un balai de rue avec entretien pour une période de 8 mois par année pendant deux ans, conformément à l'appel d'offres public 12-11976;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1122955004

---

**CA12 14 0052**

**Autoriser une dépense de 38 298,17 \$, incluant les taxes, à Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée, pour la fourniture d'une automobile intermédiaire hybride de marque Chevrolet Volt 2012 dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 12-11977.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 38 298,17 \$, incluant les taxes, à Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée, pour la fourniture d'une automobile intermédiaire hybride de marque Chevrolet Volt 2012, conformément à l'appel d'offres sur invitation 12-11977;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1122955005

---

**CA12 14 0053**

**Autoriser une dépense de 18 690 \$ à même les surplus de l'arrondissement, pour l'embauche de deux cadets-policiers additionnels pour le programme de prévention en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal et autoriser le directeur de l'arrondissement à signer une entente à cet effet.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le directeur de l'arrondissement, monsieur Stéphane Chénier, à signer pour et au nom de l'arrondissement, l'entente de services à intervenir avec le Service de police de la Ville de Montréal, aux fins de participer au programme de prévention des cadets-policiers à vélo du SPVM sur le territoire de la Ville de Montréal;
2. d'autoriser en conséquence le versement au Service de police de la Ville de Montréal d'une somme totale de 18 690 \$ à être prise à même les surplus de l'arrondissement pour bénéficier des services de deux cadets-policiers à vélo, suivant les termes et conditions plus amplement énumérés à l'entente de services à intervenir;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1121309003

---

**CA12 14 0054**

**Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 250 \$ à 12 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour l'année financière 2012, comme suit : pour le DISTRICT DE**

**PARC-EXTENSION : 500 \$ au Club de l'âge d'or Aurora, 600 \$ à La Société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis et 300 \$ à l'organisme Solidarité Canada-Bangladesh; pour le DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ au Regroupement Jeunesse en Marche du Québec, 300 \$ à l'Alliance socioculturelle et Aide Pédagogique, 400 \$ à l'organisme Espaces 67, 400 \$ au Regroupement Jeunesse en Action (R.J.A.) et 250 \$ à la Maison d'Haïti, pour le DISTRICT DE VILLERAY: 300 \$ à l'Association des locataires de l'habitation Hélène Boullé, 300 \$ à l'organisme Vers Vous, 100 \$ à l'Association Soleil de l'Andalousie de Montréal et 500 \$ à l'Association de baseball amateur Jarry inc., le tout pour diverses activités sociales.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 250 \$ à 12 organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour l'année financière 2012, qui se décrit comme suit :

**District de Parc-Extension :**

500 \$ - Club de l'âge d'or Aurora ;  
600 \$ - La Société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis ;  
300 \$ - Solidarité Canada-Bangladesh .

**District de Saint-Michel :**

300 \$ - Regroupement Jeunesse en Marche du Québec ;  
300 \$ - l'Alliance socioculturelle et Aide Pédagogique ;  
400 \$ - l'organisme Espaces 67 ;  
400 \$ - Regroupement Jeunesse en Action (R.J.A.) ;  
250 \$ - Maison d'Haïti.

**District de Villeray :**

300 \$ - Association des locataires de l'habitation Hélène Boullé ;  
300 \$ - Vers Vous ;  
100 \$ - Association Soleil de l'Andalousie de Montréal ;  
500 \$ - L'Association de baseball amateur Jarry Inc.

le tout pour diverses activités sociales;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1124951003

---

**CA12 14 0055**

**Voter des crédits de 250 000 \$ pour la réalisation de travaux à être exécutés en régie confiés à Division de la voirie (aqueduc et réfection routière) de l'arrondissement, dans le cadre du Programme de réfection routière 2012.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de voter des crédits de 250 000 \$ pour la réalisation de travaux à être exécutés en régie dans le cadre du Programme de réfection routière 2012;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1121124002

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01, 40.03, 40.04, 40.05 et 40.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA12 14 0056**

#### **Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement, pour les mois de février à mai 2012**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau des événements public joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire;
2. d'autoriser, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – février à mai 2012, dont le tableau est joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire;
3. d'autoriser, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – février à mai 2012, dont le tableau est joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire;
4. d'autoriser, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – février à mai 2012, dont le tableau est joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire;
5. d'autoriser, en vertu du Règlement d'urbanisme, chapitre IV, art. 516, l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, pour la période déterminée de l'événement identifié dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – février à mai 2012, dont le tableau est joint au dossier de la présente résolution et identifié par la secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1123343001

---

#### **CA12 14 0057**

**Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro 01-283-73 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) », afin d'affecter à des fins de parc le lot 4 947 401 du cadastre du Québec.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement numéro 01-283-73 modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de règlement numéro 01-283-73 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), afin d'affecter à des fins de parc le lot 4 947 401 du cadastre du Québec;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1120600001

---

**CA12 14 0058**

**Adopter le premier projet de résolution numéro PP12-14003 relatif au projet particulier de construction et d'occupation visant une modification au 2601, rue de Beaujeu (lot 2 165 086), zone 0529, afin de construire un bâtiment de trois étages abritant trois logements, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 24 et 25 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation au 2601, rue de Beaujeu (lot 2 165 086) afin :
  - d'agrandir le bâtiment existant pour une hauteur totale de trois étages.aux conditions suivantes :
  - que le bâtiment ait une hauteur maximale de 11 mètres;
  - que le troisième étage respecte un recul de 5,5 mètres de la façade avant et de 1,2 mètres du mur latéral du côté de la ruelle;
  - que la superficie du troisième étage soit inférieure à 50 % de la superficie de l'implantation au sol du bâtiment;
  - que l'apparence de la brique existante au rez-de-chaussée soit préservée;
  - que le revêtement extérieur de la façade du deuxième étage soit constitué de briques similaires à la brique existante du rez-de-chaussée, à l'exception d'un volume en porte-à-faux devant être constitué de panneaux de fibrociment ou de béton léger de couleur blanche.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. De mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1124992006

---

**CA12 14 0059**

**Adopter le second projet de résolution numéro PP12-14001 accordant une modification à la résolution numéro PP11-14006 accordant un projet particulier visant la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment de trois étages abritant huit logements, sur le lot 3 791 582 situé aux 7402-7408, rue de Bordeaux et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 28 février 2012.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP12-14001 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 7 février 2012 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 28 février 2012, dûment convoquée par avis paru dans le journal de Saint-Michel du 15 février 2012;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. De recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 28 février 2012;
2. d'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 9, 24, 50, 81 et 119 du règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet de modifier la résolution CA11 14 0085 et d'accorder la demande d'autorisation pour le lot 3 791 582 (7402 à 7408, rue de Bordeaux) afin :

- de démolir le bâtiment existant aux 7402 à 7408, rue de Bordeaux;
- de construire un nouveau bâtiment de trois étages et de 12,75 mètres de hauteur, abritant huit logements, dont l'alignement de construction serait situé entre 2,94 mètres et 5,2 mètres et dont le pourcentage de maçonnerie serait supérieure à 65 % ;

aux conditions suivantes:

- que 20 % à 30 % de la façade respecte un alignement de construction de 2,94 mètres et que le reste soit implanté à au moins 3,75 mètres de la limite avant de la propriété;
- que seul la brique d'argile Endicott manganese ironspot ou l'équivalent et le bois torréfié soient utilisés comme revêtements extérieurs des façades, à l'exception de la construction hors-toit;
- que le bâtiment ait une hauteur maximale de 11 mètres, à l'exception d'une construction hors-toit et d'un espace libre situé au dessus d'une aire commune au troisième étage, pouvant avoir une hauteur de 12,75 mètres;
- qu'une ouverture adjacente à la porte d'entrée soit aménagée, afin de permettre une visibilité entre l'intérieur et l'extérieur;
- qu'au moins cinq cases de stationnements soient aménagées en sous-sol.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1114992024

---

**CA12 14 0060**

**Adopter le second projet de résolution numéro PP12-14002, relatif au projet particulier de construction et d'occupation visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment de trois étages abritant 16 logements sur le lot 2 589 639, situé aux 7550-7560, rue Saint-Dominique et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 28 février 2012.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP12-14002 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 7 février 2012 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 28 février 2012, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension du 14 février 2012;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 28 février 2012;
2. d'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 9, 24, 40, 52 et 119 du règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour le lot 2 589 639 (7550-7560, rue Saint-Dominique) afin :

- de démolir le bâtiment existant aux 7550 à 7560, rue Saint-Dominique;
- de construire un nouveau bâtiment de trois étages et de 13,6 mètres de hauteur, abritant 16 logements, dont au moins 50 % de la superficie de la façade serait située à l'alignement de construction et dont le taux d'implantation serait d'au plus 85 % ;

aux conditions suivantes :

- que le bâtiment ait une hauteur maximale de 11 mètres, à l'exception d'une construction hors-toit et d'un espace libre situé au dessus d'une aire commune au troisième étage, pouvant avoir une hauteur de 13,6 mètres;
- que les parties de façade qui ne sont pas situées à l'alignement de construction soient implantées en retrait de celle-ci;
- qu'au moins 12 cases de stationnements soient aménagées en sous-sol.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1124992003

---

#### **CA12 14 0061**

#### **Soumettre un appel de la décision du comité de démolition de l'arrondissement relativement à l'immeuble situé au 7994, avenue d'Outremont.**

ATTENDU que le comité de démolition de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a autorisé la démolition du bâtiment situé au 7994, avenue d'Outremont, lors de sa séance publique tenue le 31 janvier 2012;

ATTENDU qu'une demande d'appel de cette décision a été reçue à l'arrondissement le 29 février 2012;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement doit prendre une décision envers la demande d'appel en vertu de l'article 27 du Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007);

ATTENDU que le maire d'arrondissement invite madame Mary McCutcheon, qui a formulé un appel de la décision du comité de démolition, à s'approcher et à faire valoir ses motifs d'appel;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension confirme la décision prise par le comité de démolition de l'arrondissement, lors de sa séance du 31 janvier 2012, relativement à l'immeuble situé au 7994, avenue d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1121766002

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.07 à 40.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CA12 14 0062

**Adopter la résolution numéro PP11-14021, relativement à la demande de construction de quatre bâtiments de trois étages, abritant un total de 24 logements, sur le lot 2 216 518, situé au 7498, 19<sup>e</sup> Avenue.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP11-14021 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 décembre 2011 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 46, 52, 573 et 582 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 19 janvier 2012, dûment convoquée par avis paru dans le Journal de Saint-Michel, du 11 janvier 2012;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 février 2012;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 15 février 2012;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 46, 52, 573 et 582 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283),

une résolution numéro **PP11-14021**, à l'effet d'accorder la demande d'autorisation d'accorder la demande d'autorisation pour le lot 2 216 518 afin :

- de construire un projet de quatre nouveaux bâtiments de trois étages et de 11 mètres de hauteur, abritant un total de 24 logements, dont l'alignement de construction est situé entre 0,5 mètre et 3 mètres et dont le bâtiment situé au sud a une implantation de type jumelé et une aire de stationnement dont les cases ont une dimension de 2,5 mètres de large par 5 mètres de long et sont recouvertes de pavés de béton alvéolaires;

aux conditions suivantes:

- que l'apparence architecturale du bâtiment respecte substantiellement les plans *Élévation 19e Avenue*, *Élévation ruelle* et *Élévation sud*, réalisés par l'atelier Ville architecture paysage et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 novembre 2011;
- que l'implantation du bâtiment respecte substantiellement le plan *Plan rez-de-chaussée*, réalisé par l'atelier Ville architecture paysage et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 novembre 2011;

- que l'aménagement paysager et l'aménagement du stationnement respectent substantiellement les plans *Plan de plantation* et *Plan rez-de-chaussée*, réalisés par l'atelier Ville architecture paysage et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 novembre 2011.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1114992030

---

#### CA12 14 0063

**Accorder une dérogation mineure aux articles 49 et 331 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), relativement au mode d'implantation et aux marges prescrites dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment de deux étages et de trois logements sur le lot numéro 1 741 299 sur la 10<sup>e</sup> Avenue, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.**

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure afin de relativement au mode d'implantation et aux marges prescrites dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment de deux étages et de trois logements sur le lot numéro 1 741 299 sur la 10<sup>e</sup> Avenue, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 13 février 2012, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 22 février 2012, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006, une dérogation mineure aux articles 49 et 331 du Règlement de zonage de l'arrondissement, relativement au mode d'implantation et aux marges prescrites en permettant l'implantation du bâtiment en mode contigüe et la construction d'un escalier à 0,2 mètre de la limite arrière dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment de deux étages et de trois logements sur le lot numéro 1 741 299 sur la 10<sup>e</sup> Avenue. Demande de permis numéro 3000484458.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1121385003

---

À 20 h 55, la conseillère Elsie Lefebvre quitte son siège.

---

#### CA12 14 0064

**Accorder une dérogation mineure à l'article 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), relativement à la hauteur maximale dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Barclay située au 7941, avenue Wiseman, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.**

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Monsieur Camil Gaston Breton s'exprime sur cette demande de dérogation.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à la hauteur maximale dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Barclay située au 7941, avenue Wiseman, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 13 février 2012, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Nouvelles Parc-Extension News, édition du 25 février 2012, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006, une dérogation mineure à l'article 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement, relativement à la hauteur maximale en permettant la construction d'un volume jusqu'à 2 mètres plus haut que la hauteur maximale prescrite dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Barclay située au 7941, avenue Wiseman. Demande de permis numéro 3000442437.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1111385034

---

#### **CA12 14 0065**

**Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan visant l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment situé au 173, rue Jean-Talon Est.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan A-05 préparé par Dumoulin Bicyclettes Inc., déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 février 2012, visant l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment situé au 173, rue Jean-Talon Est. Demande de permis numéro 3000480092.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1111385050

---

#### **CA12 14 0066**

**Approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan visant l'aménagement de deux unités de stationnement supplémentaires sur le terrain de l'Église de Dieu de Béthel situé au 7290, avenue Bloomfield.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 février 2012, visant l'aménagement de deux unités de stationnement sur le terrain de l'Église de Dieu de Béthel située au 7290, avenue Bloomfield. Demande de permis numéro 3000480103.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1121385005

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.12 à 40.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA12 14 0067**

**Approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans visant l'agrandissement de l'école Victor-Doré située au 1350, boulevard Crémazie Est.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A1-300, AP-400 et AP401 préparés par Lemay Leclerc architectes et le plan d'aménagement proposé préparé par Williams, Asselin, Ackaoui & associates Inc., le tout déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 février 2012, visant l'agrandissement de l'école Victor-Doré située au 1350, boulevard Crémazie Est. Demande de permis numéro 3000426343.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1121385004

---

#### **CA12 14 0068**

**Approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans visant l'agrandissement de l'école Barclay située au 7941, avenue Wiseman.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 8, 11, 21 à 24, préparés par NFOE et associés architectes, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de

l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 16 février 2012, visant l'agrandissement de l'école Barclay située au 7941, avenue Wiseman. Demande de permis numéro 3000442437.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1111385035

---

**CA12 14 0069**

**Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le remplacement d'une porte au rez-de-chaussée, en façade du bâtiment situé aux 7961-7965, rue Saint-Denis.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le remplacement de la porte au rez-de-chaussée, en façade du bâtiment situé aux 7961-7965, rue Saint-Denis à condition que le verre installé sur la porte, le panneau latéral et l'imposte soit un verre clair ou givré sans ornements. Demande de permis numéro 3000425525.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1121385002

---

À 21 h 10, la conseillère Elsie Lefebvre reprend son siège.

---

**CA12 14 0070**

**Nomination d'un maire d'arrondissement suppléant.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE, Frantz BENJAMIN

et résolu :

que le conseiller Frank Venneri, soit nommé à titre de maire d'arrondissement suppléant, pour une période de quatre (4) mois à compter du 14 mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1124860001

---

**Levée de la séance**

À 21 h 15, la séance est levée.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2012.